



**Arrêté Municipal portant autorisation d'organisation
d'une Parade Afro Brésilienne à l'occasion de la Fête de la Musique
Le VENDREDI 26 JUIN 2026**

Le Maire de la Commune de Venette,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,
- Vu le Code Pénal,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'organisation d'une parade Afro Brésilienne le **VENDREDI 26 JUIN 2026**, à l'occasion de la Fête de la Musique,
- **Considérant** qu'il y a lieu de prescrire des mesures d'ordre, pour assurer la sécurité des organisateurs et des participants à l'occasion du défilé,

ARRETE

Article 1 : Une parade Afro Brésilienne est organisée, à l'occasion de la Fête de la Musique, le :

VENDREDI 26 JUIN 2026 de 19h30 à 21h00

Article 2 : Ce défilé empruntera l'itinéraire suivant :

Départ Médiathèque – rue André Mellenne – rue de l'eau – rue du Général Koenig – rue de la République – rue de Corbeaulieu – Rue des Martellois – Rue Georges Bizet – rue Jules Massenet – rue Hector Berlioz – rue des Martyrs – rue Tunon – rue de Compiègne – rue de la République – Rue Bouzonnier – **Arrivée Médiathèque.**

Article 3 : La circulation sera restreinte par demie chaussée lors du passage du défilé.

Article 4 : Un service d'ordre sera mis en place par les organisateurs pour assurer la sécurité sur la totalité des voies empruntées par le défilé.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

à la Directrice du Centre de Loisirs ; au 1^{er} Adjoint ; au Commissariat de Police de Compiègne ; au SDIS à Beauvais ; à la Police Municipale ; au Garde Champêtre.

Article 6 : Toutes les autorités de Police compétentes sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

VENETTE le 27 mai 2026

Romuald SEELS

Maire de Venette

